



Silke Fischer

Silke Fischer est responsable du département Formation professionnelle à la Haute école pédagogique de Lucerne.

Aussi par Silke Fischer

23/01/25 Recherche

Encadrement individuel spécialisé (EIS), hep Verlag

Un filet de sécurité suffisamment solide

L'encadrement individuel spécialisé (EIS) soutient les personnes engagées dans la formation professionnelle initiale qui sont confrontées à des problèmes d'ordre professionnel, scolaire ou social. L'EIS vise à favoriser leur insertion sur le marché du travail. Au cours des 20 dernières années, l'EIS est devenu un dispositif de soutien important, en particulier pour les personnes engagées dans la formation professionnelle initiale avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Les dispositions régissant la mise en œuvre de l'EIS varient selon chaque canton. Cependant, de manière générale, l'EIS prend en compte les besoins individuels des personnes en formation. Un nouvel ouvrage publié par la maison d'édition hep Verlag présente les facteurs de succès de l'EIS.

Qu'est-ce que l'encadrement individuel spécialisé (EIS) ?

L'EIS constitue donc une approche globale, qui ne prend pas uniquement en compte des composantes scolaires, mais qui englobe aussi tous les aspects ayant une influence sur la réussite de la personne en formation.

L'encadrement individuel spécialisé (EIS) soutient les personnes qui suivent une formation professionnelle initiale et qui sont confrontées à des difficultés d'apprentissage ou à des problèmes psychosociaux. Ce dispositif tient compte de leurs besoins individuels et vise à éviter, dans la mesure du possible, une interruption de la formation (SEFRI, 2018). Pour simplifier, l'EIS intervient là où les mesures d'accompagnement de l'école professionnelle et de l'entreprise ne suffisent pas. Si

nécessaire, un coach ou « *personne en charge de l'EIS* » peut être mis à la disposition des personnes en formation « *faibles* », généralement des personnes en formation avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)^[1] (Müller & Fischer, 2024).

Une personne en charge de l'EIS accompagne la personne en formation de manière compétente et personnalisée pendant la durée de la formation professionnelle initiale et la coache sur des thèmes psychosociaux (p. ex. pressions subies au sein de la classe) et personnels (p. ex. absence de motivation pour apprendre) et dans les domaines des stratégies de résolution de problèmes (p. ex. méthode de travail autonome) et des stratégies d'apprentissage générales (p. ex. préparation à la procédure de qualification) (SEFRI, 2018). L'EIS constitue donc une approche globale, qui ne prend pas uniquement en compte des composantes scolaires, mais qui englobe aussi tous les aspects ayant une influence sur la réussite de la personne en formation. Les thèmes clés des filières d'études de l'EIS dans lesquelles les personnes assurant l'EIS sont formées sont notamment les troubles du comportement dans l'adolescence, l'apprentissage avec des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH) et le syndrome de déficit d'attention (ADS), la différenciation interne, le coaching d'apprentissage, le diagnostic spécialisé et l'autogestion.

Les personnes en charge de l'EIS doivent disposer de compétences dans les domaines de la communication, du coaching et du conseil, du multiculturalisme et de la psychologie de l'apprentissage (Wolfensberger, 2008). Elles doivent aussi être en mesure de se constituer un réseau de qualité avec des offices et services scolaires ; ce réseau doit leur permettre de les délester de certaines tâches dans la prise en charge des personnes en formation bénéficiant d'un EIS. Souvent, les personnes en charge de l'EIS sont des enseignants ou enseignantes qui interviennent dans la formation initiale de deux ans.

Quand l'EIS a-t-il été introduit ?

Dans le cadre de l'introduction de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr) en 2004, un nouveau titre de formation indépendant a été créé : l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Avec l'AFP, pour la première fois dans le système éducatif formel, les personnes en formation dont les résultats scolaires sont faibles bénéficient d'une passerelle leur permettant d'obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC). Ici aussi, le principe suivant s'applique : « *Pas de diplôme sans passerelles !* »

La formation professionnelle initiale avec AFP doit tenir compte des exigences individuelles des personnes en formation (LFPr, art. 17). De même, les différents

niveaux scolaires dans la formation professionnelle initiale ont été pris en compte pour la première fois car des « *dispositions particulières sur l'encadrement individuel spécialisé* » ont été édictées (LFPr, art. 18.2). De plus, les besoins individuels de chacune des personnes en formation doivent être pris en compte. Pour cela, une offre particulièrement différenciée et des méthodes didactiques appropriées doivent leur être proposées (OFPr, art. 10.1). L'AFP et l'EIS doivent permettre d'atteindre l'objectif visé par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail, à savoir faire en sorte que 95% des jeunes de 25 ans en Suisse possèdent un diplôme du secondaire II (OFS, sans indication d'année).

Comment l'EIS est-il mis en œuvre ?

En principe, si la réussite de la formation d'une personne est compromise, l'autorité cantonale décide – après avoir entendu la personne en formation et les prestataires de la formation – de fournir ou non un encadrement individuel spécialisé (EIS) à la personne en formation.

La mise en place de l'EIS varie selon chaque canton. L'EIS est mis en œuvre de manière très différente dans les écoles et/ou les offices cantonaux. En principe, si la réussite de la formation d'une personne est compromise, l'autorité cantonale décide – après avoir entendu la personne en formation et les prestataires de la formation – de fournir ou non un encadrement individuel spécialisé (EIS) à la personne en formation (OFPr, art 10, 4 ; cf. Müller & Fischer, 2024). On distingue trois modèles de mise en œuvre de l'EIS. Ils se différencient par l'intégration de l'EIS au niveau du canton et/ou de l'école (SEFRI, 2018) :

- Cantons dans lesquels l'EIS est mis en œuvre au niveau cantonal (JU, SH, TI, VD, VS),
- Cantons qui délèguent la mise en œuvre de l'EIS aux écoles (AG, AR, BS, BL, FR, GL, GR, SO, TG, ZH) et
- Cantons qui mettent en œuvre l'EIS conjointement avec les écoles (BE, GE, LU, NE, NW, OW, SG, SZ, UR, ZG)

Dans le modèle avec la mise en œuvre de l'EIS au niveau cantonal, le conseil personnalisé est géré par le canton et est assuré par des personnes faisant partie du canton ou des spécialistes EIS externes.

Dans les modèles avec mise en œuvre dans les écoles, l'EIS peut être totalement intégré à l'enseignement et ainsi être obligatoire pour toutes les personnes en formation (modèle A). Dans ce modèle, les enseignants et enseignantes assurent aussi le rôle de spécialistes en charge de l'EIS. L'enseignement avec EIS peut aussi être proposé sous la forme d'une leçon supplémentaire dans le plan d'études ; il est donc seulement en partie obligatoire (modèle B). Dans ce modèle, les personnes en charge de l'EIS sont généralement les titulaires de classe. Enfin, dans les écoles, l'EIS peut être proposé dans le cadre d'un conseil personnalisé, soit de manière obligatoire sous la forme d'entretiens de bilan, soit de manière facultative sous la forme de rendez-vous de consultation selon les besoins, et ce pour toutes les personnes en formation (modèle C). Ici, la personne en charge de l'EIS est le plus souvent un ou une enseignante ou un ou une spécialiste (cf. SEFRI, 2018).

Dans la pratique, on rencontre souvent des formes mixtes de ces modèles de mise en œuvre (modèles A à C). Par exemple, dans le canton de Lucerne, l'EIS est réparti dans les trois domaines suivants :

- L'accompagnement scolaire (AS)
- L'accompagnement scolaire supplémentaire (AS Plus) et
- L'accompagnement individuel (AI).

1.

L'AS est un coaching personnalisé qui se déroule pendant l'enseignement obligatoire. L'AS Plus s'appuie sur l'AS et cible les personnes en formation avec un besoin d'accompagnement intensif. Il a lieu en dehors de l'enseignement obligatoire. Enfin, l'AI propose un soutien en cas de charges psychosociales. Il aide les personnes concernées à faire face à des problèmes/troubles psychiques, à développer leur personnalité ou à surmonter des problèmes rencontrés dans l'entreprise formatrice. L'AI vise aussi à développer les compétences personnelles et sociales, à remédier à des troubles partiels d'aptitude, à des troubles du langage, etc.

L'EIS est souvent combiné avec d'autres offres de soutien cantonales et des offres de services spécialisés externes, par exemple le case management formation professionnelle, le coaching, le conseil psychologique ou la prise en charge des problèmes d'addiction.

Facteurs de succès de l'EIS

De plus, des ressources financières et des créneaux de temps suffisants doivent être mis à la disposition des personnes en charge de l'EIS. Pour garantir leur exploitation optimale, ces ressources doivent pouvoir être utilisées avec une flexibilité maximale.

L'évaluation (SEFRI, 2018) de différents concepts d'EIS mis en œuvre par les cantons et les écoles montre que l'EIS contribue de manière importante à la réussite des personnes engagées dans la formation professionnelle initiale avec AFP. L'EIS permet d'éviter qu'elles n'interrompent leur apprentissage sans avoir d'autre projet de formation adapté. Différents facteurs ont été identifiés pour le succès de l'EIS (cf. SEFRI, 2018). Ainsi, il est important d'introduire un concept qui ne repose pas sur le libre choix, mais qui fixe un caractère contraignant, par exemple sous la forme de leçons EIS ou d'entretiens de bilan. Si nécessaire, il faut également garantir un encadrement personnalisé. Celui-ci sera assuré par des personnes formées à l'EIS. En effet, tous les thèmes ne peuvent pas être traités avec toute la classe. Par ailleurs, l'EIS doit être mis en œuvre le plus rapidement possible. Il faut donc faire en sorte que les personnes qui sont en contact avec les personnes en formation soient sensibilisées à l'EIS. Par ailleurs, l'EIS est une tâche complexe. Il faut donc s'assurer que les personnes en charge du coaching ont été formées en conséquence et qu'elles continuent de se former via des programmes de formation continue. Les exigences liées à leur activité doivent être clairement définies. De plus, des ressources financières et des créneaux de temps suffisants doivent être mis à la disposition des personnes en charge de l'EIS. Pour garantir leur exploitation optimale, ces ressources doivent pouvoir être utilisées avec une flexibilité maximale. Enfin, des échanges étroits entre les écoles, les cantons et les autres acteurs de la formation sont nécessaires pour que les éventuels problèmes puissent être identifiés à temps.

En plus des conditions nécessaires à la réussite de l'EIS, l'ouvrage aborde les contenus et les compétences qui doivent aider les personnes en charge de l'EIS dans leur travail quotidien avec les personnes en formation rencontrant des difficultés d'apprentissage.

[1] Les personnes effectuant une formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité (CFC) peuvent aussi bénéficier de l'EIS.

Bibliographie

- Bundesamt für Statistik (BFS) (o. J.). Sekundarstufe II. Abschlussquote (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bildungswissenschaft/bildungsindikatoren/indicators/abschlussquote-sekii.html>).
- Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation (SBFI) (2018). *Fachkundige individuelle Begleitung in beruflichen Grundbildungen mit EBA* (<https://www.sbf.admin.ch/sbfi/de/home/bildung/bwb/bgb/zweijaehrige-berufliche-grundbildung.html>). *Begriffsklärung, Umsetzungsformen und Empfehlungen für die Praxis*. SBFI: Bern.
- Wolfensberger, R. (2008). «Überzeugt, dass wir den Lernenden wirklich helfen.» (<https://www.bch-fps.ch/folio/1848-2/archiv-frueher/folio-archiv-2008/>) *Folio*, 1, 15–17.
- Müller, R., & Fischer, S. (2024). Fachkundige individuelle Begleitung (FiB). Eine herausfordernde Notwendigkeit! In Fischer, S. (Hrsg.), *Fachkundige individuelle Begleitung (FiB). Gelingensfaktoren in der beruflichen Grundbildung*, 16-24. Bern: hep.

Citation

Fischer, S. (2025). Un filet de sécurité suffisamment solide. *Transfer. Formation professionnelle dans la recherche et la pratique* 10(2).

La présente contribution est protégée par le droit d'auteur. Toute utilisation est autorisée à l'exception de l'utilisation commerciale. La distribution sous la même licence est possible ; elle nécessite toutefois la mention de l'auteur.